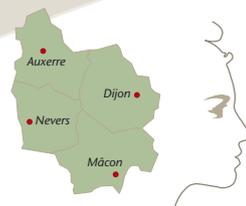


L'Etat EN BOURGOGNE



N°33 - FÉVRIER 2014

→ s'abonner à la Lettre



Les électeurs sont appelés aux urnes les 23 et 30 mars prochains pour procéder au renouvellement des conseils municipaux et, pour la première fois, à l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires pour les communes de 1000 habitants et plus.

La réforme de 2013 comporte deux principales nouveautés : l'obligation de déclaration de candidature pour l'ensemble des candidats, quelle que soit la taille de la commune, et l'abaissement de 3500 à 1000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours.

Les candidatures seront enregistrées du vendredi 7 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 en sous-préfectures pour les candidats des arrondissements de Beaune et Montbard et à la préfecture pour ceux de l'arrondissement de Dijon.

Que vous soyez maire, candidat ou électeur, je vous invite à solliciter mes services en cas de question mais également à consulter régulièrement la rubrique « Elections » du nouveau site internet des services de l'Etat en Côte-d'Or : www.cote-dor.gouv.fr. Vous y trouverez toutes les informations utiles sur le dépôt de candidature, les modalités de scrutin, les bureaux de vote, le vote par procuration ou des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Pascal MAILHOS
Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Sommaire

Une nouvelle publication sur l'agriculture en Bourgogne	p 2
L'Etat en Bourgogne et en Côte-d'Or se dote de nouveaux sites internet	p 2
Élections municipales et communautaires 2014, ce qui va changer	p 3
L'INSEE a publié les nouvelles populations légales	p 3
Un établissement public de coopération culturelle à la Charité sur Loire	p 4
Bilan très positif en 2013 pour les emplois d'avenir en Bourgogne	p 4
Plan « 30 000 offres de formations supplémentaires » : qu'en est-il en Bourgogne ?	p 5
Stratégie nationale de santé : cinq débats en Bourgogne	p 5
Un protocole d'actions en faveur du don alimentaire et de la réduction du gaspillage alimentaire en Bourgogne	p 6



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

La DRAAF Bourgogne (Service régional de l'information statistique et économique) a publié en décembre dernier « L'agriculture en Bourgogne » Agreste Bourgogne n°157.

La Bourgogne est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par la surface et la population active dédiées à cette activité ou par le poids économique dans le produit intérieur brut régional. Pourtant, elle se révèle une terre de contrastes : un bastion de l'élevage allaitant aux pieds d'argile face aux fluctuations de la demande des engraisseurs italiens et aux difficultés de renouvellement des exploitants, une force dans l'offre de productions céréalières et oléo-protéagineuses mais sur des terres à plus faibles potentiels que les autres grandes aires agricoles françaises et plus éloignées des silos d'exportations, la première forêt de feuillus exploitée de France et un vignoble de renommée internationale.

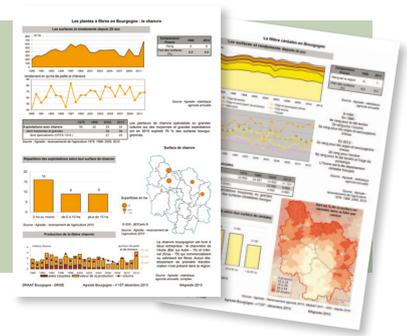


@ goodluz - Fotolia.com

Accédez à la publication principale
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R2613A22.pdf>

ACCÉDEZ AUX 22 FICHES DE SYNTHÈSE

- > fiches filières agricoles et alimentaires, productions végétales et animales
<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Les-filieres-agricoles-et>
- > fiches revenus des exploitations par orientation, série longue
<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Analyse-des-revenus-par-OTEX-en>



L'ETAT EN BOURGOGNE ET EN CÔTE-D'OR SE DOTE DE NOUVEAUX SITES INTERNET

Depuis mi-décembre 2013, les services de l'Etat en Bourgogne et en Côte-d'Or vous proposent deux sites internet rénovés.



Vous découvrirez à l'adresse www.bourgogne.gouv.fr un portail de l'Etat en région Bourgogne qui vous permettra de retrouver très rapidement tous les liens pour vous connecter aux sites de la préfecture de région, des quatre préfectures de département et des services de l'Etat en région.

A l'adresse www.cote-dor.gouv.fr, c'est le site des services de l'Etat en Côte-d'Or, revu selon la charte gouvernementale de l'internet départemental de l'Etat, que vous pourrez consulter.

Vous y retrouverez six rubriques :

- **Services de l'État**, qui a pour vocation de présenter les différents services, leur organisation, plans d'accès, coordonnées et horaires d'ouverture.
- **Les politiques publiques** qui présentent l'ensemble des thématiques des services de l'État. (agriculture, sécurité, aménagement du territoire...)
- **Les actualités**
- **Les publications** : rapports d'activité, publications légales, recueil des actes administratifs, cartographie.
- **Les démarches administratives** en co-marquage avec service-public.fr : un accès direct aux services avec une mise en avant des démarches les plus utilisées.
- **Des espaces dédiés "Vous êtes"** : une identification par l'utilisateur de son statut qui lui permet un accès direct aux contenus dédiés. Quatre publics ont été identifiés : particuliers, professionnels, associations et collectivités territoriales.
- **La page d'accueil** : elle reprend les blocs correspondant aux rubriques. La plupart sont dynamiques et rafraîchis en fonction des actualités des services de l'Etat.



Dans toutes les communes, les citoyens vont élire leurs conseillers municipaux pour 6 ans au suffrage universel direct pour désigner les membres du conseil municipal qui, à leur tour, éliront le maire et ses adjoints.

Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus, vont également élire leurs conseillers communautaires. Ceux-ci représentent la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, ces derniers élisant en leur sein un président pour six ans.

Pour les communes de moins de 1000 habitants :

Le scrutin est majoritaire plurinominal à deux tours.

L'électeur pourra voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il lui sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).

Contrairement aux précédentes élections municipales, il ne sera plus possible de voter pour une personne non déclarée candidate.

Il n'y aura pas d'élection de conseillers communautaires.

Pour les communes de 1000 habitants et plus :

Le scrutin est un scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste).

NOUVEAUTÉ

Le mode de scrutin pour les prochaines élections municipales ne fera plus de différences entre les communes de 1000 à 3499 habitants et celles de plus de 3500 habitants.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste bloquée.

L'électeur ne pourra ni ajouter de noms ni en retirer de la liste : le panachage ne sera pas autorisé. Il votera en faveur d'une liste qu'il ne pourra pas modifier. S'il le fait, son bulletin de vote sera nul. Il élira également un ou plusieurs conseillers communautaires.

Au moment du vote, il aura comme avant un seul bulletin de vote.

Ce bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Il ne votera qu'une fois pour ces deux listes qu'il ne pourra pas séparer.

Les candidats au siège de conseiller communautaire seront obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.



L'INSEE A PUBLIÉ LES NOUVELLES POPULATIONS LÉGALES



Au 1^{er} janvier 2011, la Bourgogne compte 1 642 734 habitants, gagnant en cinq ans, 13 900 habitants. La croissance démographique régionale, de 0,2 % en moyenne annuelle, reste modeste comparée à celle de la France métropolitaine (+ 0,5 %). Le solde migratoire est le moteur de la croissance régionale alors que le solde naturel est quasi nul.

Les évolutions démographiques diffèrent d'un département à l'autre de la région. La population diminue dans la Nièvre, de 0,4 % par an : les décès l'emportent sur les naissances et le solde migratoire est tout juste positif. Dans les trois autres départements la population augmente. En Côte-d'Or, la croissance démographique est portée par le solde naturel alors qu'en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, le gain de population est lié à des arrivées dans ces départements plus nombreuses que les départs.

Entre 2006 et 2011, la population augmente de 0,6 % par an dans les communes de moins de 3 500 habitants. Celles-ci rassemblent plus de la moitié de la population bourguignonne. Parallèlement, parmi les quinze grandes communes de plus de 10 000 habitants, seules Dijon, Beaune et surtout Chevigny-Saint-Sauveur gagnent des habitants, toutes les autres en perdent.

Ces chiffres officiels de population serviront de base pour l'organisation des élections municipales de mars 2014. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal à deux tours. Cela concernera 1 760 communes en Bourgogne dans lesquelles résident 538 300 habitants, soit un tiers de la population régionale.

Dans celles de 1 000 habitants et plus, soit 286 communes de la région concentrant les deux tiers des bourguignons, les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel à deux tours et les listes devront respecter le principe de parité.

Pour en savoir plus :

www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/

Lieux de mémoire, lieux de création, les Centres culturels de rencontre ont vu le jour en 1972 en France autour de six monuments emblématiques. Le label « Centre culturel de rencontre » vient distinguer la force d'un projet artistique, culturel, intellectuel en synergie avec un site patrimonial majeur qui se met au service de la création, de la transmission, de la recherche et de l'innovation, tissant un lien étroit entre des publics variés, des territoires. Le Label « Centre culturel de Rencontre » est accordé après consultation d'une commission nationale.

En Bourgogne, le projet culturel élaboré par la ville de la Charité-sur-Loire s'est vu attribuer ce label prestigieux par le ministre de la culture et de la communication le 8 mars 2012. La création d'une structure adaptée à la gestion était une condition de cette attribution.

Un établissement public de coopération culturelle (EPCC) a donc été créé par arrêté préfectoral le 14 novembre dernier et un premier conseil d'administration a été réuni en décembre, désignant le Sénateur-Maire Gaëtan Gorce comme président. Le « Prieuré de la Charité - Cité du Mot » capitalise et donne un nouvel essor à l'expérience remarquable du Festival du Mot créé en 2005 afin de créer un établissement culturel pérenne, rayonnant sur le territoire au sein d'un réseau d'excellence national et européen*.

Il permet notamment de diversifier les sources de financement et d'envisager de compléter les apports publics (Etat, Conseil régional, Conseil général et Commune) par du mécénat et le produit de prestations. C'est une vision dynamique de la gestion patrimoniale. La ville de la Charité-sur-Loire ayant par ailleurs signé avec l'Etat une convention «ville d'art et d'histoire» (label obtenu en janvier 2012), la caractéristique du projet charitois est d'intégrer au maximum toutes les politiques concourant au projet culturel et au rayonnement de l'établissement : accueil touristique, animation et médiation du patrimoine, travaux de restauration du monument, création contemporaine, médiathèque, centre de ressources et de formation...

En 2013, l'Etat a soutenu les actions de préfiguration du CCR à hauteur de 65 000 €, les études urbaines en vue de l'adaptation des mesures de protection (25 000 €) et les travaux de restauration et aménagement du monument (812 000 €).

** réseau animé par l'association des Centres Culturels de Rencontre, avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication ; 20 membres en France, 27 en Europe et 4 à l'international*



Le prieuré clunisien de La Charité au cœur de la cité

(© Pascal François DR)

BILAN TRÈS POSITIF EN 2013 POUR LES EMPLOIS D'AVENIR EN BOURGOGNE



Le dispositif « Emplois d'Avenir » a rencontré un réel succès en Bourgogne. En effet, au 31 décembre 2013, la région avait largement réalisé son objectif de départ pourtant ambitieux puisque 2 903 contrats avaient été prescrits sur les 2 742 prévus (soit une atteinte

de l'objectif de 105,8 %). 30 % des contrats ont été conclus par le secteur marchand. Le bilan qualitatif est de surcroît positif puisque 85% des jeunes en emploi d'avenir sont des jeunes peu ou pas qualifiés (sans diplôme ou de niveau CAP/BEP). Le public visé a donc très largement bénéficié du programme. 45% des jeunes en emploi d'avenir sont issus des territoires prioritaires (ZUS et ZRR), et sur ce point également, la Bourgogne a donc tenu ses engagements. Un emploi d'avenir sur 5 s'est vu proposer une formation qualifiante et plus de 93 % des jeunes se sont engagés sur une action de formation de type « acquisition de nouvelles compétences » ou « adaptation

au poste ». En la matière, les employeurs ont parfaitement joué le jeu et la quasi-totalité des jeunes en emploi d'avenir ont pu suivre une formation qualifiante ou professionnalisante.

	Objectifs	Réalisés
Côte-d'Or	764	795
Nièvre	471	583
Saône-et-Loire	841	853
Yonne	666	672
BOURGOGNE	2 742	2 903

PLAN « 30 000 OFFRES DE FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES » : QU'EN EST-IL EN BOURGOGNE ?

TRANSMETTRE



Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, lors de sa visite des ateliers de la Maison des Compagnons du Devoir, à Dijon, le 6 décembre dernier.

A l'issue de la grande conférence sociale des 21 et 22 juin 2013, les partenaires sociaux et l'état ont annoncé un plan d'urgence pour financer 30 000 places en sus de celles déjà programmées en 2013 dans les dispositifs existants.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/formation-des-chomeurs-etat-regions-et-partenaires-sociaux-mobilises>]

L'objectif fixé pour la Bourgogne était de 664 entrées supplémentaires en formation entre septembre 2013 et décembre 2013 pour répondre aux difficultés de recrutement.

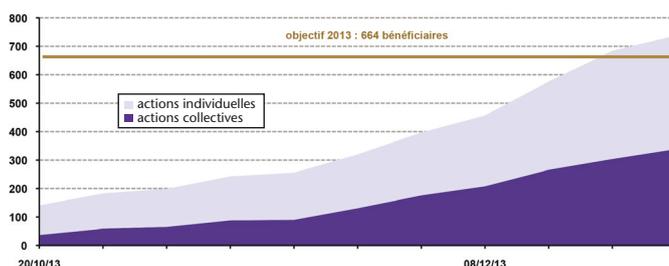
La méthode retenue a été de réunir, sous l'égide de l'Etat, du Conseil régional et de Pôle emploi, les parties prenantes : syndicats, Opca, branches professionnelles pour partager le diagnostic. Partant d'une analyse des offres non pourvues faute de candidat par secteur professionnel élaborée par Pôle emploi, les acteurs de la formation et de l'emploi ont pu élaborer une cartographie des besoins dès l'été et lancer les appels d'offres dès août.

Le 6 décembre 2013, lors de sa visite à Dijon, Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a pu à l'occasion d'une table ronde remercier le Conseil régional, Pôle emploi et les financeurs présents pour leur mobilisation. Le chiffre de 640 formations réalisées avait été annoncé comme cible, tout en espérant faire davantage.

Les résultats sont de 791 entrées en formation supplémentaires à fin décembre 2013.

Evolution du nombre d'entrées en cumul

année 2013 - données arrêtées en fin de semaine (source : SAS)



STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ : CINQ DÉBATS EN BOURGOGNE

PRÉVOIR

Professionnels, acteurs institutionnels, parents d'élèves, adolescents... Plus de cent personnes ont participé au débat consacré à la santé des jeunes organisé le 15 janvier, au Pavillon Bacchus, parc Valmy, à Dijon.

Le 23 janvier, c'est sur le thème des personnes âgées que les discussions ont eu lieu à Auxerre. Santé mentale en Saône et Loire (le 30 janvier, à Mâcon), cancer dans la Nièvre (le 6 février à Nevers) : autant de thématiques inscrites au calendrier de cette concertation régionale. La synthèse sera établie après la réunion du 10 février, à Dijon.

Ces rencontres constituent une initiative de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne et de la CRSA (conférence régionale de la santé et de l'autonomie), dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé, pour préparer la loi qui sera présentée au Parlement au second semestre 2014.

A l'issue de ces rencontres, la Bourgogne proposera une contribution en dix points-clés à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Renseignements sur : www.masante-bourgogne.jenparle.net



© beerkoff - Fotolia.com



Signature du protocole le 18 décembre 2013

En 2012, plus de 3,6 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en France alors que plus de 7 millions de tonnes de déchets alimentaires étaient jetés comme chaque année. Entre 25 et 60 % de ce gaspillage ont lieu dans le cadre de la restauration hors foyer (restauration collective et commerciale), en industrie agroalimentaire ou au sein de la distribution.

Face à ce constat alarmant, un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé le 14 juin 2013, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avec comme objectif la division par deux du gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici 2025.

Dans un contexte où la solidarité et la responsabilité sont une priorité du gouvernement, l'attention portée aux personnes les plus démunies doit être réaffirmée et trouver son application dans des actions concrètes. C'est pourquoi Pascal Mailhos, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a souhaité mettre en place un protocole d'actions en faveur du don alimentaire, de la réduction des pertes et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en Bourgogne.

Ses objectifs :

- réaffirmer et renforcer le réseau de solidarité au bénéfice de ceux qui se tournent vers les associations d'aide alimentaire ;
- améliorer l'accès des bénéficiaires de l'aide alimentaire à des produits de qualité, notamment améliorer l'approvisionnement en produits frais ;

Les signataires du protocole autour du Préfet :

- **Gérard LABORIER**, Président de la Banque Alimentaire de Bourgogne ;
- **Pierre DESRAY**, Président de la délégation régionale de la Croix-Rouge ;
- **Etienne GENET**, Président de l'ARIA-Bourgogne ;
- **Hervé FRABONNI** (responsable développement-durable du groupe SCHIEVER), pour le compte de SCHIEVER et de la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ;
- **Raymond BASTIEN**, Président de FONDALIM-Bourgogne ;
- **Laurent GAUTHEROT**, Président de APOLIDIS (LECLERC) ;
- **Franck LARDET**, Directeur de CARREFOUR-Quétigny ;
- **Fabienne JENNY**, Directrice de CORA-Perrigny-lès-Dijon ;
- **Benoît WILLOT**, Directeur de SUPER U-Arc-sur-Tille et Sennecey-lès-Dijon ;
- **Christian MICHEL**, Directeur multi-sites chez INTERMARCHÉ ;
- **Roland BAUDRY**, Directeur de GEANT CASINO-Chenôve

- faciliter les partenariats de proximité entre les entreprises du secteur alimentaire et les associations d'aide alimentaire ;
- mettre tout en œuvre pour atteindre, sur le territoire bourguignon, l'objectif national de réduction du gaspillage alimentaire.

L'Etat en Bourgogne - N°33 - Février 2014

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.cote-dor.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Mailhos

Directeur de la rédaction : Sébastien Humbert

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Marianne Bernard (DIRECCTE), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Stéphanie Bourgeot (Rectorat), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Mathias Meslier (SGAR - Fonds européens), Chantal Thomas (DRFIP), Brigitte Vernier (INSEE), Maclou Viot (DRAAF).

Contribution à la rédaction des articles :

Rubrique « Arrivées, départs » : Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne), Régine Carré (Préfecture de Saône-et-Loire), Anne Morel (Préfecture de la Nièvre).

Composition : Digital Concept

➤ REPÈRES...

Chaque année en France ce sont près de **7** millions de déchets alimentaires qui sont jetés.

Environ **2%** de ce gaspillage est réalisé en région Bourgogne.

En 2012, en Bourgogne, **5** millions de repas ont été distribués aux plus démunis.

ARRIVÉES, DÉPARTS...

DANS L'YONNE

> Amélie Fort-Bernard, sous-préfète d'Avalon, a succédé le 20 janvier 2014 à Jérôme Chappa.

DANS LA NIÈVRE

> Jean-Marie Huftier, sous-préfet de Clamecy, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2013.